

PLAN DE COURS

GMT-3006 : Analyse foncière avancée

NRC 20539 | Hiver 2017

| | |
|----------------------------------|---------------|
| Préalables : DRT 3900 | |
| Mode d'enseignement : Présentiel | |
| Temps consacré : 3-0-6 | Crédit(s) : 3 |

Ce cours vise à permettre à l'étudiant de développer les connaissances et les habiletés nécessaires afin de résoudre des cas complexes d'analyse foncière. Il doit apprendre à reconstituer plusieurs types de morcellement initial, à résoudre des géométries défailtantes, à reconnaître des marques matérielles de ligne séparative significatives, à justifier correctement son opinion professionnelle sur la base des règles du raisonnement logique et des arguments juridiques ainsi qu'à formuler les conseils appropriés lorsque la situation le requiert.

Plage horaire

| Cours en classe | | | |
|-----------------|---------------|--------------------------|---------------------------------|
| mercredi | 12h30 à 15h20 | CSL-3174 | Du 9 janv. 2017 au 21 avr. 2017 |

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=75759>

Coordonnées et disponibilités

Marc Gervais

Enseignant

marc.gervais@scg.ulaval.ca

Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 14331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 14331

| Automne et hiver | |
|------------------|---------------|
| Lundi au jeudi | 8 h à 19 h |
| Vendredi | 8 h à 17 h 30 |
| Été | |
| Lundi au jeudi | 8 h à 17 h |
| Vendredi | 8 h à 16 h |

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| Description du cours | 4 |
| Liens du cours avec les objectifs du programme | 4 |
| But du cours | 4 |
| Description du cours | 4 |
| Objectifs d'apprentissages | 4 |
| Calendrier du cours | 5 |
| Méthodes d'enseignement | 6 |
| Travail pratique | 6 |
| Contenu et activités | 6 |
| Évaluations et résultats | 7 |
| Évaluation des apprentissages | 7 |
| Informations détaillées sur les évaluations sommatives | 7 |
| Travail pratique no 1 | 7 |
| Travail pratique no 2 | 8 |
| Travail pratique no 3 | 8 |
| Travail pratique no 4 | 8 |
| Barème de notation | 8 |
| Correction linguistique, retard et présentation des travaux | 9 |
| Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat | 9 |
| Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation | 9 |
| Absence aux examens | 10 |
| Matériel didactique | 10 |
| Références obligatoires | 10 |
| Bibliographie | 10 |
| Références bibliographiques | 10 |
| Références suggérées | 10 |

Description du cours

Liens du cours avec les objectifs du programme

Ce cours est optionnel pour les étudiants inscrits dans le programme de baccalauréat en sciences géomatiques. Il nécessite la réussite d'au moins un cours prérequis, soit le cours « **DRT- 3900 Principes de délimitation** ». Les objectifs d'apprentissage de ce cours sont en lien avec les objectifs généraux du programme de sciences géomatiques, soit plus particulièrement de former des professionnels possédant toutes les connaissances nécessaires en sciences fondamentales, en droit et dans les différentes disciplines des sciences géomatiques, pour accéder à la profession d'arpenteur-géomètre ou encore pour poursuivre des études supérieures en sciences géomatiques. La formation fournit aux diplômés les connaissances et la pratique requises pour, entre autres, effectuer des levés sur le territoire, faire les calculs, les études et les expertises nécessaires à l'établissement et à la délimitation de la propriété foncière, exprimer son opinion et poser des actes d'arpentage et de cartographie ainsi que conseiller la population sur ces différents aspects. Au terme de sa formation, l'étudiant devrait notamment :

- Avoir acquis un esprit scientifique par l'apprentissage de la méthode, des concepts de base et des principes fondamentaux propres à l'ensemble des domaines couverts par les sciences géomatiques, soit la démarche scientifique dans l'acquisition des connaissances, la capacité d'analyse et de synthèse, le mode d'expression orale et écrite propre à tout scientifique;
- Avoir acquis des connaissances fondamentales, tant dans les sciences de base (mathématiques, physique, informatique, droit) que dans chacune des disciplines liées à la connaissance de la composante géospatiale et du contexte juridique des données servant à la mesure, à la localisation, à la description et à la représentation du territoire, soit l'arpentage foncier, la législation foncière, la topométrie, la géodésie et la microgéodésie, la métrologie, la photogrammétrie, l'hydrographie, la cartographie, les systèmes d'information à référence spatiale et la télédétection;
- Avoir acquis la maturité, l'autonomie et le sens des responsabilités nécessaires au sain usage de ses connaissances, le souci de l'exactitude, la sensibilité à l'éthique et à l'importance de son action et de ses engagements socioéconomiques.

But du cours

Le but principal du cours consiste notamment à permettre aux étudiants d'approfondir certains concepts théoriques appris dans le cours **DRT-3900 Principe de délimitation**. Ce cours vise aussi à permettre l'intégration des notions et compétences acquises au cours de baccalauréat en sciences géomatiques. Le choix des cas pratiques, auxquels seront confrontés les étudiants, a été effectué de manière à forcer une telle intégration. Finalement, le cours va permettre aux étudiants d'améliorer leur capacité d'analyse foncière et leur capacité à justifier une opinion professionnelle ainsi qu'à mieux remplir leur devoir de conseil.

Description du cours

Ce cours s'inscrit dans le prolongement des connaissances acquises dans le cours **DRT-3900 Principes de délimitation**. Dans ce cours, les étudiants devront développer les habiletés requises pour résoudre des cas complexes de délimitation des propriétés, acquérir les connaissances et développer des compétences concernant la rhétorique et l'argumentation, le raisonnement logique, la structuration d'un texte ainsi que la rédaction de rapports d'expertise.

Objectifs d'apprentissages

L'étudiant devra atteindre les objectifs pédagogiques généraux reliés au présent cours, soit :

- Mettre en pratique les notions théoriques relatives à la délimitation des propriétés;
- Améliorer les compétences en analyse foncière;
- Connaître et mettre en application les principes de base de la rhétorique et de l'argumentation;
-

- Connaître et mettre en application le processus de construction d'une opinion professionnelle;
- Connaître et mettre en application les principes de logique et de raisonnement et être en mesure de les appliquer lors de la rédaction d'un rapport;
- Connaître et mettre en application les principes qui gouvernent la rédaction de rapports convaincants.

Calendrier du cours

| Dates | Sujets/Activités |
|-----------------------------|---|
| Semaine no 1 11/01/2017 | Introduction et prise de contact Présentation du plan de cours, déroulement de la session, importance du cours dans la profession d'arpenteur-géomètre, présentation des notes de cours et de l'ouvrage de référence. Présentation du mandat no 1 : Cadastre de la Paroisse de St-Étienne-des-Grés |
| Semaine no 2 18/01/2017 | Aucun cours |
| Semaine no 3 25/01/2017 | Rhétorique et argumentation Notion d'argumentation, principes de communication, sujet du discours, recherche d'idées, réflexion, mise en ordre des idées, structure du texte, présentation et clôture du sujet, développements des arguments, énonciation d'une thèse, réfutation d'une thèse, présentation et défense des idées, raisonnement logique, autonomie et évaluation, sources des énoncés, analyse critique d'un raisonnement. Présentation du mandat no 2 : Lot 171, Cheval blanc |
| Semaine no 4 1er/02/2017 | Aucun cours Remise du rapport - Mandat no 1 : Cadastre de la Paroisse de St-Étienne-des-Grés |
| Semaine no 5 8/02/2017 | Discussion en groupe - Mandat no 1 : Cadastre de la Paroisse de St-Étienne-des-Grés Présentation du mandat no 3 : Lot 901, Shawinigan |
| Semaine no 6 15/02/2017 | Aucun cours |
| Semaine no 7 22/02/2017 | Aucun cours Remise du rapport - Mandat no 2 : Lot 171, Cheval blanc |
| Semaine no 8 1er/03/2017 | Aucun cours Congrès canadien des arpenteurs-géomètres |
| Semaine no 9 8/03/2017 | Semaine de lecture |
| Semaine n°10 15/03/2017 | Discussion en groupe - Mandat no 2 : Lot 171, Cheval blanc Présentation du mandat no 4 : Lot 225, Ste-Catherine Remise du rapport - Mandat no 3 : Lot 901, Shawinigan |
| Semaine n°11 22/03/2017 | Discussion en groupe - Mandat no 3 : Lot 901, Shawinigan |

| | |
|----------------------------|---|
| Semaine n°12 29/03/2017 | Aucun cours |
| Semaine n°13 5/04/2017 | Aucun cours Remise du rapport - Mandat n° 4 : Lot 225, Ste-Catherine |
| Semaine n°14 12/04/2017 | Discussion en groupe - Mandat n° 4 : Lot 225, Ste-Catherine |
| Semaine n°15 19/04/2017 | Aucun cours |

Méthodes d'enseignement

Les cours théoriques seront donnés à raison de trois heures (3) par semaine. De plus, l'étudiant devra consacrer six (6) heures par semaine à des lectures personnelles et à la réalisation de travaux pratiques. La méthode d'enseignement visera à permettre l'assimilation des concepts théoriques par de multiples mises en situations pratiques.

Sans prétendre à l'exhaustivité, les stratégies d'apprentissage qui seront mises en œuvre tout au long du trimestre seront alternativement des lectures, participations à des rencontres collectives, tests, exercices, discussions ciblées, analyse de cas pratiques, travail individuel et en équipe.

Avant chaque séance, l'étudiant devra :

- Accéder au Portail des cours de l'Université Laval afin de télécharger le plan détaillé de la rencontre ainsi que certains documents complémentaires pouvant éventuellement être remis par le professeur;
- Avoir fait les lectures ou les travaux préparatoires indiqués au plan détaillé de chaque séance.

Travail pratique

Au cours du trimestre, l'étudiant devra réaliser quatre travaux pratiques qui feront l'objet d'une évaluation formelle. Ces travaux se feront en équipe de deux personnes.

Les travaux pratiques ont pour but de permettre aux étudiants d'assimiler la matière théorique et d'augmenter leur savoir-faire en matière d'analyse foncière et de rédaction de rapports.

Dans le cadre de ces travaux, les étudiants devront procéder à l'analyse de cas complexes, émettre des opinions professionnelles quant à la position de plusieurs limites de propriété, justifier convenablement les opinions émises et répondre à certaines questions spécifiques, le cas échéant.

L'étudiant devra produire les documents en conformité avec les principes juridiques et les règles de l'art appris en classe. La nature des différents livrables ainsi que les normes techniques entourant la forme des documents à remettre seront transmises aux étudiants au cours de la session.

Il est à noter que pour chacun des rapports remis, les étudiants devront fournir une copie des documents en format analogique ainsi qu'une copie en format numérique. L'omission de l'une ou l'autre des copies sera considérée comme un livrable n'ayant pas été remis.

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

| Titre | Date |
|--------------------------------|------|
| Semaine no 1 - 11 janvier 2017 | |

| | |
|--|--|
| Semaine no 2 - 18 janvier 2017 (aucun cours) | |
| Semaine no 3 - 25 janvier 2017 (Rhétorique et argumentation) | |
| Semaine no 4 - 1er février 2017 (Aucun cours - remise du rapport no 1) | |
| Semaine no 5 - 8 février 2017 (Discussion sur le rapport no 1) | |
| Semaine no 6 - 15 février 2017 (Aucun cours) | |
| Semaine no 7 - 22 février 2017 (Aucun cours - Remise du rapport no 2) | |
| Semaine no 8 - 1er mars 2017 (Aucun cours - Congrès des arpenteurs-géomètres canadiens) | |
| Semaine no 9 - 8 mars 2017 (Semaine de lecture) | |
| Semaine no 10 - 15 mars 2017 (Discussion sur le rapport no 2 et remise du rapport no 3) | |
| Semaine no 11 - 22 mars 2017 (Discussion sur le rapport no 3) | |
| Semaine no 12 - 29 mars 2017 (Aucun cours) | |
| Semaine no 13 - 5 avril 2017 (Aucun cours - Remise du rapport no 4) | |
| Semaine no 14 - 12 avril 2017 (Discussion sur le rapport no 4) | |
| Semaine no 15 - 19 avril 2017 (Aucun cours) | |
| Mandat no 1 - Cadastre de la paroisse de St-Étienne | |
| Mandat no 2 - Lot 171, cadastre du cheval Blanc | |
| Mandat no 3 - Lot 901, Shawinigan-Sud | |
| Mandat no 4 - Lot 225, Paroisse de Ste-Catherine | |
| Critères de correction des rapports d'expertise | |
| Méthode de référencement | |

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluations et résultats

Évaluation des apprentissages

| Sommatives | | | |
|-----------------------|-----------------------------|-----------------|-------------|
| Titre | Date | Mode de travail | Pondération |
| Travail pratique no 1 | Dû le 1 févr. 2017 à 12h30 | En équipe | 15 % |
| Travail pratique no 2 | Dû le 22 févr. 2017 à 12h30 | En équipe | 20 % |
| Travail pratique no 3 | Dû le 15 mars 2017 à 12h30 | En équipe | 25 % |
| Travail pratique no 4 | Dû le 5 avr. 2017 à 12h30 | En équipe | 40 % |

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Travail pratique no 1

Date de remise : 1 févr. 2017 à 12h30

Tout livrable remis après la date prévue sera considéré comme n'ayant jamais été effectué et aucun point ne lui sera attribué. Les rapports devront être remis à mon bureau. En cas d'absence, les rapports peuvent être déposés au local 1315.

Mode de travail : En équipe
Pondération : 15 %
Remise de l'évaluation : 1321 CSL

Il est à noter que pour chacun des rapports remis, les étudiants devront fournir une copie des documents en format analogique ainsi qu'une copie en format numérique. L'omission de l'une ou l'autre des copies sera considérée comme un livrable n'ayant pas été remis.

Travail pratique no 2

Date de remise : 22 févr. 2017 à 12h30

Tout livrable remis après la date prévue sera considéré comme n'ayant jamais été effectué et aucun point ne lui sera attribué. Les rapports devront être remis à mon bureau. En cas d'absence, les rapports peuvent être déposés au local 1315.

Mode de travail : En équipe
Pondération : 20 %
Remise de l'évaluation : Local 1321 CSL

Il est à noter que pour chacun des rapports remis, les étudiants devront fournir une copie des documents en format analogique ainsi qu'une copie en format numérique. L'omission de l'une ou l'autre des copies sera considérée comme un livrable n'ayant pas été remis.

Travail pratique no 3

Date de remise : 15 mars 2017 à 12h30

Tout livrable remis après la date prévue sera considéré comme n'ayant jamais été effectué et aucun point ne lui sera attribué. Les rapports devront être remis à mon bureau. En cas d'absence, les rapports peuvent être déposés au local 1315.

Mode de travail : En équipe
Pondération : 25 %
Remise de l'évaluation : Local 1321 CSL

Il est à noter que pour chacun des rapports remis, les étudiants devront fournir une copie des documents en format analogique ainsi qu'une copie en format numérique. L'omission de l'une ou l'autre des copies sera considérée comme un livrable n'ayant pas été remis.

Travail pratique no 4

Date de remise : 5 avr. 2017 à 12h30

Tout livrable remis après la date prévue sera considéré comme n'ayant jamais été effectué et aucun point ne lui sera attribué. Les rapports devront être remis à mon bureau. En cas d'absence, les rapports peuvent être déposés au local 1315.

Mode de travail : En équipe
Pondération : 40 %
Remise de l'évaluation : Local 1321 CSL

Il est à noter que pour chacun des rapports remis, les étudiants devront fournir une copie des documents en format analogique ainsi qu'une copie en format numérique. L'omission de l'une ou l'autre des copies sera considérée comme un livrable n'ayant pas été remis.

Barème de notation

| Cote | % minimum | % maximum |
|------|-----------|-----------|
| A+ | 89,5 | 100 |
| A | 86,5 | 89,49 |
| A- | 83,5 | 86,49 |
| B+ | 80,5 | 83,49 |
| B | 77,5 | 80,49 |
| B- | 74,5 | 77,49 |

| Cote | % minimum | % maximum |
|------|-----------|-----------|
| C+ | 71,5 | 74,49 |
| C | 68,5 | 71,49 |
| C- | 64,5 | 68,49 |
| D+ | 60,5 | 64,49 |
| D | 54,5 | 60,49 |
| E | 0 | 54,49 |

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Évaluation de la qualité du français

La Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique se réfère à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#) ainsi qu'aux [dispositions relatives à son application](#).

De plus, la Faculté recommande aux enseignants d'attribuer jusqu'à concurrence de 15 % de la note totale de tout examen, rapport, travail long ou tout autre document évalué, à la correction orthographique et grammaticale.

Une plus grande tolérance est accordée lors de la correction des travaux et des examens des étudiants non francophones.

Au besoin, profitez des services d'amélioration de la qualité du français à votre disposition sur le campus :

- [Ateliers gratuits d'aide à la rédaction](#) offerts par la Bibliothèque
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts en classe par l'École des langues
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts à distance par l'École des langues

Retard et présentation des travaux

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 23 à 46 dudit Règlement, à : http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_disciplinaire_a_l_intention_des_etudiants_CA-2016-91.pdf

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

1. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
2. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
3. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
4. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
5. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/reglement-des-etudes-2014.pdf, entré en vigueur le 3 juin 2014. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué),
- BA35
- Sharp EL-531**, EL-535-W535, EL-546**, EL-510 R, EL 516*, EL-520**
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W*, FX-991ES Plus C*

* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

** Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.

Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.
- Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.
- Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens ou à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) n'est acceptable.
- Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.
- L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

Matériel didactique

Références obligatoires

Meyer B., 2011, *Maîtriser l'argumentation*, 2e ed., Paris, Éditions Armand Colin, 252 p.

Bibliographie

Références bibliographiques

Cette sous-section n'a pas encore été complétée par votre enseignant.

Références suggérées

Robrieux J.-J., 2015, *Rhétorique et argumentation*, Paris, Éditions Armand Colin, 268 p.

Thibaudeau V., 2006, *Principes de logique. Définition, énonciation, raisonnement*, Collection Zêtésis, Presses de l'Université Laval et les Éditions de l'IQRC, Québec, 932 p.